



COMPTE RENDU

Conseil Communautaire

Du 17/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations André HERY, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN.

Étaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Véronique DUMINY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Guylène FREVAL, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Virginie LUST, Céline MAROUARD, Nelly MARINIER, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Erick POISSON, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Mélanie RIOULT, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, Alain TARDIF, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL, Alain VIVIEN, Philippe VANHEULE.

Étaient représentés par leur suppléant :

La mairie de HONGUEMARE-GUENOUVILLE est représentée par Céline LEVASSEUR.

Pouvoirs :

Yannick BOUDET donne pouvoir à Céline MAROUARD, Régine SENINCK donne pouvoir à Frédéric CARDON, Maryannick VERDURE donne pouvoir à Nelly MARINIER.

Absents/excusés :

Bernadette BARAT, Cédric BROUT, Jean-Pierre DENIS, Gilbert DOUBET, Charly NOËL.

ORDRE DU JOUR

Validation des procès-verbaux des conseils communautaires du 8 et 29 mars 2021. (*Annexes 1 et 2*)

Finances

- Fixation cotisation minimum de CFE, (*Annexes 3 et 3-1*)

Service de la commande publique

- Modification du règlement interne des marchés publics, (*Annexes 4 et 4-1*)
- Charte de déontologie de l'achat public, (*Annexes 5 et 5-1 à 5-8*)

Administration générale :

- Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire, (*Annexe 6*)
- Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président, (*Annexe 7*)

Administration Générale
666 rue Adolphe Coquelin
B.P 3
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28
contact@roumoiseine.fr
www.roumoiseine.fr



Service Développement économique :

- Impulsion Résistance Normandie – Avenant 3 – Reconstitution du dispositif, (Annexes 8 et 8-1)
- Vente de parcelle à la société ORTELLI – Ilot 5 lot 3, (Annexes 9 et 9-3)

Représentation aux organismes extérieurs

- Nomination de représentant au sein de l'Agence France Locale (1 titulaire – 1 suppléant), (Annexe 10),

Service Assainissement :

- Modification du règlement de l'assainissement collectif, (Annexes 11 et 11-1)
- Modification du règlement de l'assainissement non collectif, (Annexes 12 et 12-1)
- Tarification des contrôles de branchements aux réseaux des eaux usées lors des ventes de biens immobiliers, (Annexe 13)
- Uniformisation de la Participation au Financement de Assainissement Collectif, (Annexe 14)

Service Ruissellement :

- Contrat de territoire Eau et Climat « Roumois Neubourg », (Annexes 15 et 15-1)
- Conventionnement avec le SMGSN pour mener à bien les études préalables à l'éventuel classement de la digue de Caumont, (Annexes 16 et 16-1)

Service Déchets :

- Règlement de pré collecte et collecte du service public des déchets ménagers et assimilés – Modification n°2, (Annexes 17, 17-1 et 17-2)
- Report du coût de traitement de l'amiante lié à l'usager propriétaire, (Annexe 18)

Service Urbanisme :

- Modification du PLU Thuit Anger, (Annexe 19)
- Adoption DP emportant approbation des dispositions du PLU de Bourg Achard, (Annexes 20 et 20-1)
- Approbation du PLU de la commune de Ste Opportune la Mare, (Annexe 21)
- Avenant à la convention financière avec le CAUE pour la permanence Maison de l'habitat, (Annexes 22 et 22-1)

Service Développement durable :

- Modification du montant de l'adhésion à l'association URCOFOR, (Annexes 23 et 23-1)

Service Tourisme :

- Signalétique et équipements pour aménager le circuit équestre « La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine », (Annexe 24)
- Modalité de remboursement de la location du Gîte de Barneville sur Seine en cas de dysfonctionnement ou d'annulation, (Annexe 25)

Service enfance / Jeunesse

- Application de la gratuité pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, sur la crèche et accueils de loisirs, (Annexe 26)

Ressources humaines

- Modification des tableaux des effectifs – suppressions et créations de poste, (Annexes 27 et 27-1)
- Création d'un emploi non permanent chef de projet CRTE, (Annexe 28)
- Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Grand Bourgtheroulde, (Annexes 29 et 29-1)
- Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Le Thuit de l'Oison, (Annexes 30 et 30-1)
- Convention de mise à disposition de personnel vers la SPL Terre d'Auge, (Annexes 31 et 31-1)
- Approbation du règlement intérieur de formation des agents de la collectivité, (Annexes 32 et 32-1)

Point d'information

Liste des décisions prises par délégation (Annexe 33)

M. le Président, Vincent MARTIN, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h10. Il procède à la lecture de l'ordre du jour.

M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 08/03/2021. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29/03/2021. Ce dernier est adopté par 62 voix POUR (Jean AUBOURG n'a pas voté).

M. Franck HAUDRECHY est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

N° CC/FI/87-2021 Fixation cotisation Minimum de CFE

M. le Président donne la parole à Frédéric CARDON pour la présentation de cette délibération.

Délégués :

En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	60
Pour	54
Contre :	06
Abstention :	03

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 54 voix POUR, 6 voix CONTRE (*Franck BERTIN, Michel DEZELLUS, Bruno GERMAIN, Sandrine MENNITI, Denis PIEDNOEL, Alain VIVIEN*) et 3 ABSTENTIONS (*Jacques DORLÉANS, William MIGNOT, Alain TARDIF*)

➤ **FIXE**, ainsi qu'il suit les différents montants des bases minimum de CFE de la façon suivante :

Catégorie	Montant du Chiffres d'Affaires ou des Recettes	Montant de la base minimum
1	Inférieur ou égal à 10 000 €	374
2	Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	900
3	Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 550
4	Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2 280
5	Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	4 954
6	Supérieur à 500 000 €	6 533

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

N° CC/AG/88-2021 Modification du règlement interne des marchés publics

Délégués :

En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	60
Pour	60
Contre :	00
Abstention :	01
Non votants :	02

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Denis PIEDNOEL*)

Régine SENINCK par pouvoir à Frédéric CARDON et Christine VAN-DUFFEL n'ont pas voté.

➤ **PREND** acte de la modification du règlement intérieur des procédures de marchés publics et de ses annexes.

N° CC/AG/89-2021 Charte de déontologie de l'achat public

Délégués :

En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	61
Pour	61
Contre :	00
Abstention :	01
Non votants :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 61 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Denis PIEDNOEL*),

William MIGNOT n'a pas voté

➤ **ADOpte** la charte de déontologie de l'achat public de la communauté de communes Roumois Seine, dont le texte est joint à la présente délibération,

➤ **CONFIE** au président sa diffusion auprès des élus et agents de la collectivité par tous moyens ainsi que son application.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° CC/AG/90-2021 Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés	62
Pour	61
Contre	01
Abstention	00
Non votants	01

[...]

Pour la bonne administration des dossiers, il serait préférable que le président soit autorisé à signer les marchés publics de fournitures courantes et de services pour un même montant que celui prévu dans son autorisation de signature des marchés publics de travaux.

Il est donc proposé les délégations suivantes au bureau communautaire ;

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur au seuil qui s'applique aux marchés publics de travaux passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une

des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à partir de 4.600 euros ;

3. décider l'acquisition de biens immobiliers sur la base de l'estimation des services fiscaux, dans la limite des prévisions budgétaires, et signer les actes d'acquisitions ;

4. décider la cession de terrains ;

5. prendre toute décision concernant la signature de baux ruraux ;

6. établir des servitudes, en la forme administrative ;

7. prendre toutes les décisions relatives à la gestion du personnel, et notamment celles relatives à la gestion du temps de travail, à l'organisation des services, à la formation, aux questions d'hygiène et de sécurité ;

8. prendre toute décision relative au versement d'indemnités d'évictions dans la limite des montants inscrits au budget ;

9. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

10. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un montant excédant 15 000 euros annuels et pour une durée excédant douze ans ;

11. prendre toute décision relative à la signature des procès-verbaux de mise à disposition de bien dans le cadre d'extensions de périmètres ou de compétences.

12. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 euros ;

13. prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions de gestions ayant des incidences financières et de leurs avenants.

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

par 61 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Denis PIEDNOEL*)

Patrice ROMAIN n'a pas voté

➤ **DÉLÈGUE** les compétences sus-énoncées ci-dessus au bureau communautaire.

➤ **DEMANDE** au président, de rendre compte des travaux du bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° CC/AG/91-2021 Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés	63
Pour	63
Contre	00
Abstention	00

[...]

Pour la bonne administration des dossiers, il serait préférable que le Président soit autorisé à signer les marchés publics de fournitures courantes et de services pour un même montant que celui prévu dans son autorisation de signature des marchés publics de travaux.

Afin de ne pas ralentir les procédures administratives, il est nécessaire que le Président puisse signer les conventions de groupement de commandes et les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets de la CCRS.

Il serait judicieux de pouvoir transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 €.

Enfin il est aussi nécessaire de regrouper au sein d'un même acte l'intégralité de ses délégations d'attribution et de signatures octroyées par le Conseil Communautaire.

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➤ **DÉLÈGUE** les compétences suivantes au président ;

- 1 - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
 - 2 - Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - 3 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil qui s'applique aux marchés publics de travaux passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 4 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un montant n'excédant pas 15 000 euros annuels et pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 5 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 6 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;
 - 7 - Créer, modifier ou supprimer les régimes comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 - 8 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 9 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 10 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 11 - Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.
- La délégation concerne :
- l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;
 - l'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; - Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ; - Contester les dépens,
 - Et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 € ;
- 12 - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - 13 - Prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions de gestions et de leurs avenants sans conséquences financières ou ayant pour objet la perception de recettes ;
 - 14 - Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté ;
 - 15 - Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - 16 – D'autoriser le président à prendre toute décision afin de procéder aux demandes et à signer toutes demandes de subventions auprès de collectivités ou de tout organisme public ou privé ;
 - 17 – La signature des conventions de groupement de commandes avec tout organisme public ou privé ;
 - 18 - Procéder, dans la limite de 2000 m² de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux de la communauté de communes Roumois Seine.
 - 19 - L'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il est institué et uniquement pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal relevant de la compétence de la communauté de communes.

➤ **DÉCIDE** que les décisions prises en vertu de cette délégation seront signées par le président ou, en son absence au sens de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la 1^{ère} Vice-Présidente.

➤ **DÉCIDE** que le président pourra aussi subdéléguer leur signature à certains Vice-Présidents, conseillers communautaires délégués et agents publics.

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° CC/DD/92-2021 Impulsion Résistance Normandie – Avenant 3 – reconduction du dispositif

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	60
Pour.....	60
Contre	00
Abstention	00
Non votants	03

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

par 60 voix POUR,

Joël GRAINVILLE, Patrice ROMAIN et Alain VIVIEN n'ont pas voté.

➤ **DONNE** son accord pour la reconduction du dispositif en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans l'avenant n°3

➤ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'avenant 3 de la convention Impulsion Résistance Normandie.

N° CC/DD/93-2021 Vente d'une parcelle à la société ORTELLI – Ilot 5 lot 3 du Parc d'Activités

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	62
Pour.....	62
Contre	00
Abstention	00
Non votants	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

par 62 voix POUR,

Guyène FRÉVAL n'a pas voté.

➤ **DONNE** son accord pour la vente d'un terrain située sur la parcelle cadastrée YC 218,215,212 sise sur la commune de Bosgouet au sein de la zone d'activités, filot 5, d'une contenance de 2415 m² au prix de 77 280€ HT au profit du Groupe ORTELLI représentée par Messieurs Franck ORTELLI et Christophe DE ALMEIDA.

Cette présente parcelle pourra être cédée dans les mêmes conditions, par usage de la faculté de substitution, à toute société en cours de constitution ou déjà constituée, et dont Monsieur

ORTELLI sera actionnaire principal.

REPRÉSENTATION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

N° CC/AG/94-2021 Désignation de représentants à l'Agence France Locale

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	57
Pour.....	57
Contre	00
Abstention	02
Non votants	04

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

par 57 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*William MIGNOT, Denis PIEDNOEL*)

Michel DEZELLUS, Laurent DUCHATEAU, Daniel DUVAL et Christine VAN-DUFFEL n'ont pas voté.

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,

➤ **DÉSIGNE** M. Frédéric CARDON, en tant que représentant titulaire et Mme Françoise PRUNIER, en tant que représentant suppléant afin de représenter la communauté de communes Roumois Seine, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;

➤ **AUTORISE** le représentant titulaire de la communauté de communes Roumois Seine et son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration,

présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

➤ **AUTORISE**, le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE ASSAINISSEMENT

N° CC/ST/95-2021 Adoption du Règlement de service de l'assainissement collectif

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	60
Pour.....	60
Contre	00
Abstention	00
Non votants	03

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 60 voix POUR,

Béatrice AUBIN, Daniel DUVAL et Guylène FREVAL n'ont pas voté.

➤ **ADOpte** le règlement du service de l'assainissement collectif.

N° CC/ST/96-2021 Adoption du Règlement de service de l'assainissement non collectif

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	63
Pour.....	63
Contre	00
Abstention	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **ADOpte** le règlement du service de l'assainissement non collectif ci-joint.

N° CC/ST/97-2021 Tarification des contrôles des branchements aux réseaux des eaux usées lors des ventes de biens immobiliers

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants	63
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	57
Pour.....	55
Contre	02
Abstention	04
Non votants	02

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 55 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Joël GRAINVILLE, Denis PIEDNOEL*) et 4 ABSTENTIONS (*Franck BERTIN, Sandrine MENNITI, Alain TARDIF, Alain VIVIEN*),

Guylène FREVAL et William MIGNOT n'ont pas voté.

➤ **APPROUVE** le principe de la mise en place de la facturation de ces contrôles de conformité,

➤ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

N° CC/ST/98-2021 Uniformisation de la participation au financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C)

Délégués :	
En exercice	68
Présents	61
Pouvoirs	03
Votants	64
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	54
Pour.....	54
Contre	00
Abstention	09
Non votants	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 54 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (*Franck BERTIN, Jacques DORLÉANS, Céline LEVASSEUR, Sandrine MENNITI, William MIGNOT, Denis PIEDNOEL, Mélanie RIOULT, Alain TARDIF, Alain VIVIEN*).

Erick POISSON n'a pas voté

➤ **DÉCIDE** d'uniformiser la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

➤ **APPROUVE** le montant proposé.

SERVICE RUISSELLEMENT

N° CC/ST/99-2021 Contrat de Territoire Eau et Climat « Roumois Neubourg »

Délégués :	
En exercice	68
Présents	61
Pouvoirs	03
Votants	64
Ne prend pas part au vote.....	01
Suffrages exprimés	62
Pour.....	62
Contre	00
Abstention	00
Non votant	01

[...]

M. Vincent MARTIN ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 62 voix POUR,

Patrice ROMAIN n'a pas voté

➤ **PROPOSE** la candidature de la communauté de communes Roumois Seine à l'adhésion au CTEC « Roumois Neubourg » en tant que co-signataire,

➤ **AUTORISE** la 1^{ère} vice-présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer le CTEC « Roumois Neubourg » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la structure porteuse,

➤ **AUTORISE** la 1^{ère} vice-présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

N° CC/ST/100-2021 Conventionnement avec le SMGSN pour mener à bien les études préalables à l'éventuel classement de la digue de Caumont

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	03
Suffrages exprimés :	61
Pour	61
Contre :	00
Abstention :	00

[...]

Sylvain BONENFANT, Vincent MARTIN et Damien THIEBAULT ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le principe de mener à bien les études préalables à l'éventuel classement de la digue de Caumont,

➤ **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer la convention avec le SMGSN,

➤ **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer les avenants n'emportant pas d'augmentation de dépenses pour la collectivité ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

SERVICE DÉCHETS

N° CC/ST/101-2021 Règlement de pré collecte et collecte du service public des déchets ménagers et assimilés – modification n°2

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	63
Pour	00
Contre :	63
Abstention :	00
Non votants :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

Denis PIEDNOEL n'a pas voté

➤ **DÉCIDE**, d'adopter la nouvelle rédaction de règlement de pré collecte et collecte du service public des déchets ménagers et assimilés tel que proposé dans l'annexe.

N° CC/ST/102-2021 Report du coût de traitement de l'amiante lié à l'utilisateur propriétaire

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	63
Pour	63
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

Patrice ROMAIN n'a pas voté.

➤ **DÉCIDE**, de reporter le coût du traitement de l'amiante-lié directement à l'utilisateur propriétaire, au tarif de 280 € la tonne.

SERVICE URBANISME

N° CC/ST/103-2021 Prescription de la modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée du Thuit-Anger sur la commune nouvelle du Thuit-de-l'Oison

Délégués :	
En exercice	68
Présents	61
Pouvoirs	03
Votants	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés	64
Pour	64
Contre	00
Abstention	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à engager une procédure de modification du PLU du Thuit-Anger ;
- **FAIT PROCÉDER** à l'affichage de la présente délibération au siège de la communauté de communes Roumois Seine, au Logis situé à Grand-Bourgtheroulde ainsi qu'à la mairie du Thuit-de-l'Oison pour une durée d'un mois ; de faire mention de cet affichage dans un journal et de publier la délibération au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales ;

➤ **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents à cette procédure de modification ;

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes seront inscrits en section d'investissement au Budget primitif 2021 et suivants.

N° CC/ST/104-2021 Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bourg-Achard

Délégués :	
En exercice	68
Présents	61
Pouvoirs	03
Votants	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés	64
Pour	64
Contre	00
Abstention	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des nouvelles dispositions du PLU de Bourg-Achard.

➤ **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes Roumois Seine, au Logis situé à Grand-Bourgtheroulde ainsi qu'à la mairie de Bourg-Achard et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

➤ **RAPPELE** que conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site Internet www.roumoiseine.fr et seront tenus à disposition du public à la mairie de Bourg-Achard ainsi qu'au siège de la communauté de communes Roumois Seine pour une durée d'un an.

➤ **PRÉCISE** en outre que la présente délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **PRÉCISE** que la présente délibération deviendra exécutoire en application des articles L.153-24 et L.153-25 du Code de l'urbanisme :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;

- Après l'accomplissement des mesures de publicités.

N° CC/ST/105-2021 Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Opportune-la-Mare

Délégués :	
En exercice	68
Présents	61
Pouvoirs	03
Votants	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés	64
Pour	64
Contre	00
Abstention	00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver le PLU de Sainte-Opportune-la-Mare tel qu'annexé à la présente délibération ;

➤ **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles L.153-23 et suivants du code de l'urbanisme, sera rendue exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Monsieur le Préfet de l'Eure ;

➤ **PRÉCISE** que conformément aux articles R.153-20 et suivants du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes Roumois Seine, au Logis situé à Grand-Bourgtheroulde ainsi qu'à la mairie de Sainte-Opportune-la-Mare et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

➤ **RAPPELE** que conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site Internet www.roumoiseine.fr et seront tenus à disposition du public à la Mairie de Sainte-Opportune-la-Mare ainsi qu'au siège de la communauté de communes Roumois Seine pour une durée d'un an.

➤ **PRECISE** en outre que la présente délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° CC/ST/106-2021 Avenant à la convention financière avec le CAUE pour la permanence Maison de l'Habitat

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	64
Pour	64
Contre :	00
Abstention :	00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la reconduction de la convention initiale par avenant.

SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N° CC/DD/107-2021 Modification du montant de l'adhésion à l'association URCOFOR

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants :	02

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
Par 62 voix POUR,
Guylène FREVAL et Erick POISSON n'ont pas voté.

➤ **ADHERE**, à l'association URCOFOR et de régler la cotisation annuelle.

➤ **AUTORISE**, le Président à engager les dépenses et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

SERVICE TOURISME

N° CC/DD/108-2021 Signalétique et équipements pour aménager le circuit équestre « La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	61
Pour	61
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants :	03

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
Par 61 voix POUR,

Richard APPERT, Frédéric CARDON, Régine SENINCK par procuration n'ont pas voté

➤ **APPROUVE**, le projet Signalétique et équipements pour aménager le circuit équestre « La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine »

➤ **AUTORISE**, le Président à engager l'action et les dépenses et de signer l'ensemble des documents afférents concernant le projet Signalétique et équipements pour aménager le circuit équestre « La

Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine »

➤ **APPROUVE**, le plan de financement prévisionnel conformément au tableau ci-dessus

➤ **AUTORISE**, le Président à solliciter les financeurs et tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

N° CC/DD/109-2021 Modalité de remboursements de la location du Gîte de Barneville-sur-Seine en cas de dysfonctionnement ou d'annulation

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	61
Pour	61
Contre :	00
Abstention :	02
Non votants :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 61 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*Claude GENCE et Denis PIEDNOEL*),
Erick POISSON n'a pas voté

➤ **APPROUVE**, les présentes modalités de remboursement énoncées dans le cadre d'une annulation ou de dysfonctionnement rencontrés au cours de la location du gîte communautaire de Barneville-sur-Seine.

SERVICE ENFANCE / JEUNESSE

19h47 : Départ de Franck BERTIN

N° CC/SEJ/110-2021 Application de la gratuité pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, sur la crèche et accueils de loisirs

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre :	00
Abstention :	01
Non votants :	04

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 58 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Daniel DUVAL*),

Franck BUCHER, Jérôme DEBUS, Joël GRAINVILLE et Mélanie PETIT n'ont pas voté.

➤ **ACCORDE** la gratuité pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire accueillis sur la crèche de Bourg-Achard et les accueils de loisirs de Thuit l'Oison, Grand Bourgtheroulde, Bosroumois et St Ouen de Thouberville.

RESSOURCES HUMAINES

N° CC/RH/111-2021 Modification du tableau des effectifs – suppressions et créations de poste - adoption

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	63
Pour	63
Contre :	00
Abstention :	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois joint à la présente délibération ainsi proposée.

- **D'AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée, selon les conditions prévues au titre de l'article 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984,

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

N° CC/RH/112-2021 Création d'un emploi non permanent à l'article 3, II et autorisation le recrutement d'un contrat de missions afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée - Missions de Chef de projet «Contrat de Relance et Transition Écologique» (CRTE)

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	63
Pour	63
Contre :	00
Abstention :	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCLARE**,

A compter du 17 mai 2021,

- La création d'un contrat de projet, emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique A, au titre de l'article 3, II, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de mener à bien le projet suivant : mise en œuvre du dispositif « CRTE » et accompagnement de la Direction Générale des Services et

des élus locaux dans toutes les phases du processus.

- Le recrutement d'un agent contractuel, à 35 heures hebdomadaires (35/35^{ème}) pour une durée initiale fixée à 2 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, si l'opération prévue ne peut être achevée au terme de cette durée.

Par principe, le contrat prend fin à la date de réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. Une procédure de rupture anticipée à l'initiative de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an à compter

de la date d'effet du contrat initial, est possible lorsque le projet ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat.

- La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

- Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° CC/RH/78-2018 est applicable.

➤ **DÉCIDE**

- De recruter un contrat de projet afin d'effectuer les missions de chef de projet « Contrat de Relance et Transition Écologique », sur le grade d'attaché territorial, à 35 heures hebdomadaires (35/35^{ème}), au titre l'article 3, II, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour répondre au besoin temporaire de la communauté de communes permettant de mener à bien le projet ci-dessus exposé.

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

° CC/RH/113-2021 Convention de mise à disposition de personnel pour la compétence urbanisme avec la commune de Grand Bourgtheroulde

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	60
Pour	60
Contre :	00
Abstention :	01
Non votants :	02

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
Par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Denis PIEDNOEL*),
Joël GRAINVILLE et Patrice ROMAIN n'ont pas voté.

➤ **DÉCLARE,**

A compter du 17 mai 2021,

- Le recours à la mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté de communes Roumois Seine.

- Le renouvellement, si nécessaire de cette mise à disposition de personnel.

➤ **DÉCIDE**

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Grand Bourgtheroulde et de tout document faisant suite et conséquence,
- D'autoriser le Président à procéder au remboursement des charges de personnel inhérentes à cette mise à disposition.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

° CC/RH/114-2021 Convention de mise à disposition de personnel pour la compétence urbanisme avec la commune de Thuit de l'Oison

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
Par 62 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Denis PIEDNOEL*)

➤ **DÉCLARE,**

A compter du 17 mai 2021,

- Le recours à la mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté de communes Roumois Seine.

- Le renouvellement, si nécessaire de cette mise à disposition de personnel.

➤ **DÉCIDE**

- D'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Thuit de l'Oison et de tout document faisant suite et conséquence,
- D'autoriser le président à procéder au remboursement des charges de personnel inhérentes à cette mise à disposition.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

° CC/RH/115-2021 Convention de mise à disposition de personnel vers la SPL Terre d'AUGE

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	60
Pouvoirs :	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	63
Pour	63
Contre :	00
Abstention :	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

➤ **DÉCLARE,**

- La mise à disposition d'un agent intercommunal, grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire, à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^{ème}) auprès de la SPL Terre d'Auge, pour la période du 05/04/21 au 31/10/21.

- La signature de ladite convention de mise à disposition avec la SPL Terre d'Auge

➤ **DÉCIDE**

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la SPL Terre d'Auge et de tout document faisant suite et conséquence,

- D'autoriser le Président à percevoir le remboursement des rémunération et charges de personnel inhérentes à cette mise à disposition pour la période du 05/04/21 au 31/10/21.

° CC/RH/116-2021 Approbation du règlement intérieur de formation des agents de la communauté de communes Roumois Seine

Délégués :	
En exercice	68
Présents	60
Pouvoirs	03
Votants :	63
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants :	01

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 62 voix POUR,

Guyène FREVAL n'a pas voté.

➤ **DÉCIDE**

D'approuver le règlement intérieur de la formation, tel qu'annexé à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERS

- Le président informe que le prochain conseil communautaire se tiendra le 28 juin 2021

La séance est levée à 20h20

Vincent MARTIN
Président

